



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0245**

Objet : Zone d'activités économiques intercommunale de Moulin Vieux à Pontcharra – Cession d'un tènement à la société DISTRIUNIVERSE

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le

04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'avis du Domaine référencé 2023-38314-26258 en date du 13 avril 2023

La société DISTRIUNIVERSE souhaite acquérir deux tènements d'une superficie d'environ 2 141m² dans la zone d'activités intercommunale de Moulin Vieux à Pontcharra. Ce lot est rattaché à la parcelle cadastrée AT 355, d'une contenance totale de 35 968 m², les différents lots n'étant pas encore subdivisés au cadastre.

DISTRIUNIVERSE, créée en février 2017, est une SAS de 6 salariés spécialisée dans la distribution de produits non-alimentaires (de type contenants). Cette société est gérée Monsieur Hanane Driouach.

L'entreprise étant en plein développement de son activité, notamment grâce à de nouveaux partenariats, elle souhaite bénéficier de l'implantation stratégique de la ZAE de Moulin Vieux pour se rapprocher de ses clients. Le projet aura pour but de proposer un plus grand espace d'entreposage à travers la construction d'un bâtiment d'environ 1 050 m², tout en délocalisant le siège social actuel de Chambéry.

Enfin, à travers ce projet, l'entreprise prévoit la création de 17 nouveaux emplois sur les trois ans à venir.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **Céder à l'entreprise DISTRIUNIVERSE, ou toute personne morale qu'elle souhaiterait lui substituer, deux lots d'une surface de 2 141m² environ au prix de 60 € HT le m² soit un total de 128 460 € HT environ,**
- **L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

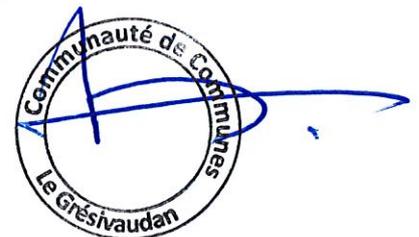
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

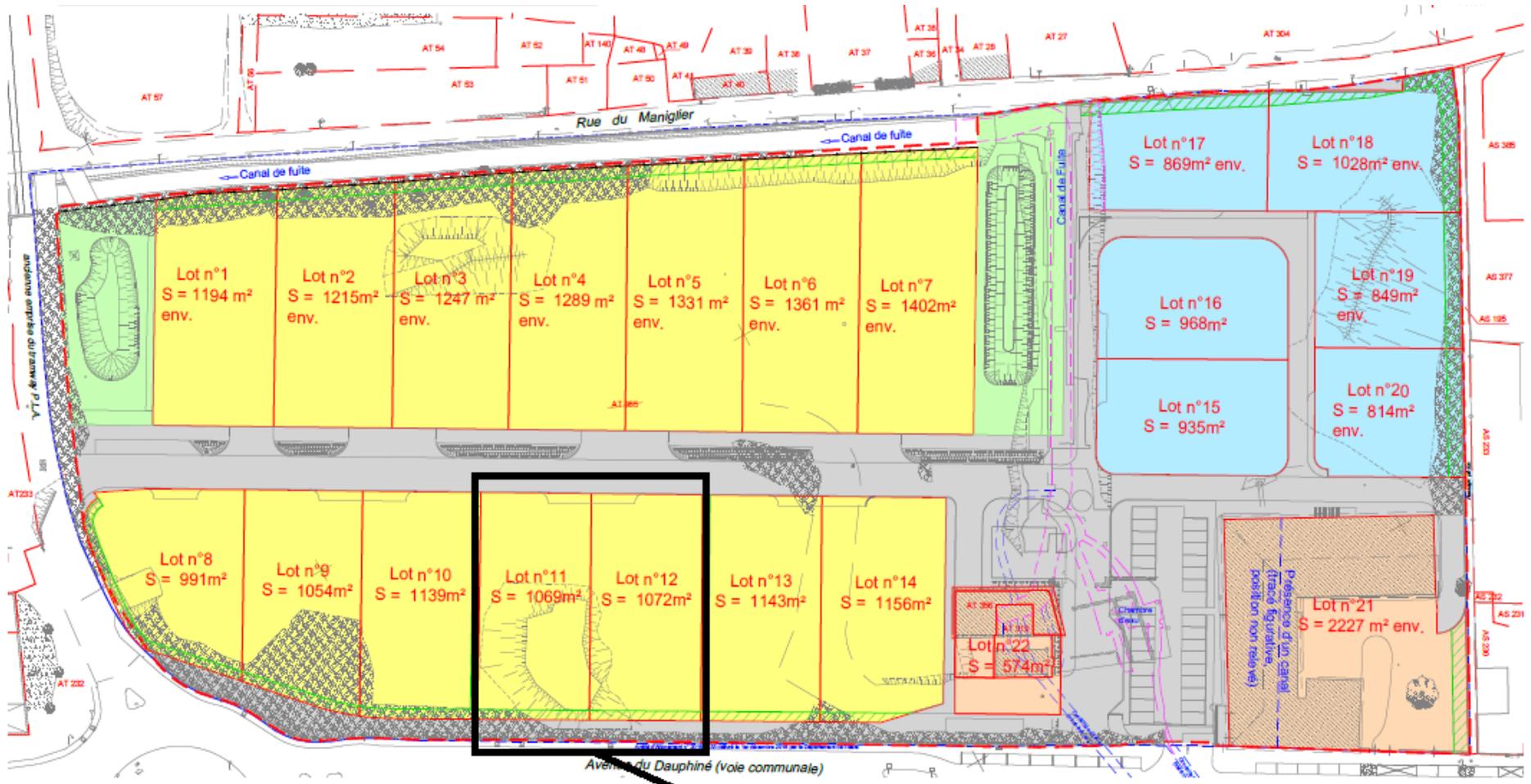
Crolles, le

26 JUIN 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Implantation DISTRIBUÉE

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale
8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33
mél. : ddip38.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : **Hélène MORELLATO**
téléphone : 06 14 74 93 94
mél. : helene.morellato@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. DS : 12062908

Réf OSE : 2023-38314-26258

Grenoble, le 13/04/2023

Le Directeur départemental à

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE
GRÉSIVAUDAN**

LETTRE - AVIS DU DOMAINE

Objet : demande de prorogation de l'avis n°2022-38314-09908 du 18/02/2022

Référence cadastrale : AT n°355

Par saisine du 04/04/23, vous demandez un avis du service des Domaines relatif à la cession, dans le cadre de sa compétence pour le développement économique, d'un ensemble de 20 lots, situés sur la Zone d'Activités de « Moulin Vieux » à PONTCHARRA, pour le démarrage de la commercialisation, avec demande d'évaluation au m² commercialisable sur foncier à céder.

Les conditions et contexte, périmètre et zonage sont inchangés. Il s'agit donc d'une demande de prorogation de l'avis n°2022-38314-09908.

Dans cet avis, la valeur vénale avait été reconduite sur la base de 50 € / HT/ m², tenant compte du marché de ce type de tènement.

Je vous informe que la validité de cet avis est prorogée pour une durée de 6 mois.

Il est rappelé qu'un avis domanial reste nécessaire pour chaque cession de lot à venir.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,
L'inspectrice des Finances publiques
Hélène MORELLATO

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.